



la fédé
100%
HANDINAMIQUE

pour la réussite des jeunes handicapés


**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous le haut patronage
de Madame Frédérique Vidal,
ministre de l'Enseignement supérieur
de la Recherche et de l'Innovation

Le label



En partenariat avec



Animafac est le réseau des associations étudiantes. Comptant 4000 associations, Animafac outille les porteurs et porteuses de projets, crée du lien entre les initiatives et promeut l'engagement dans l'enseignement supérieur.



Le BNEI, association loi 1901, est l'unique organisation représentant les élèves-ingénieurs. Elle est administrée et animé par des élèves-ingénieurs bénévoles. Fidèle à ses valeurs d'indépendance de toute idéologie politique, confessionnelle ou syndicale, le BNEI se positionne uniquement sur les problématiques de vie étudiante, de formation et d'insertion professionnelle des élèves-ingénieurs, à l'image des BDE et des élèves des conseils centraux d'établissements. Le BNEI représente l'ensemble des 185 000 élèves-ingénieurs en fédérant les Bureaux des Élèves des écoles, les élus et élues, quel que soit leur statut (public, privé) et leurs ministères de tutelle (enseignement supérieur et recherche, industrie, défense, agriculture, culture et communication).



Le Bureau National des Étudiants en école de Management (BNEM) est la première association étudiante qui vise à porter la voix et l'avis des 200 000 étudiants et étudiantes de la filière école de commerce dans l'écosystème de l'enseignement supérieur. La mission du BNEM est de permettre à chacun et chacune de s'engager pour faire entendre la parole des étudiantes et étudiants, de faire émerger des propositions sur les grands enjeux de notre temps et de concevoir ensemble l'enseignement supérieur de demain ! Le BNEM travaille sur de grands enjeux : la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la diversité sociale et les enjeux écologiques.



La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiantes et étudiants. La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

Le label



L'objectif du label ?

Agir en faveur d'une société inclusive dans laquelle toutes et tous les jeunes en situation de handicap peuvent conduire leurs études supérieures, s'inscrire dans la vie associative de leur campus et s'insérer dans le monde professionnel dans les mêmes conditions que l'ensemble de leur génération.



Pourquoi un label ?

Pour inviter les associations et fédérations étudiantes, à **rendre la culture associative et les activités inclusives** et à porter cette valeur sur le campus et au-delà.



Un label pour qui ?

L'ensemble des associations étudiantes qui souhaitent s'engager pour une société plus inclusive en matière de handicap.

Critères du label



Une lettre d'engagement

Décrire les actions de l'association

Un parcours de formation



Suivre un parcours de formation « société inclusive » de 100% Handinamique pour 2 à 3 personnes du bureau en immersion dans un week-end inclusif



Un référent dans l'association

Avoir au sein de son bureau une personne référente « vie étudiante inclusive »

Signer la charte



Signer la charte d'engagement « vie étudiante et handicap »



Un événement inclusif

Mettre en place un projet ou un événement inclusif avec une communication inclusive

Critères du label



Une lettre d'engagement

Une lettre d'engagement, c'est un document qui détaille les actions menées par l'association témoignant de la volonté d'agir concrètement en faveur d'une vie de campus accessible et inclusive.

Elle y décrira les raisons pour lesquelles l'association souhaite s'engager, les résultats attendus dans son campus et/ou dans la filière professionnelle correspondante.

La forme reste libre et vous pouvez y évoquer :

- Les actions déjà mises en place dans le passé
- Les actions prévues éventuellement sur le thème du handicap dans l'année à venir
- Les freins éventuels rencontrés pour rendre accessible l'association et/ou les événements de l'association
- Vos besoins d'accompagnement et/ou de formation
- Un éventuel plan d'action sur la prise en compte du handicap
- Votre écosystème d'étudiants rencontrés pendant vos événements
- Tous les éléments qui vous paraissent pertinents !

Critères du label

Un parcours de formation



Le parcours de formation « société inclusive » de 100% Handinamique est constitué de :

- ❖ 1 formation large sur le handicap (*Durée : 2h*)
- ❖ 1 formation spécifique sur des typologies de handicap (*Durée : 2h*)
- ❖ 1 formation particulière sur la société inclusive (*Durée : 2h*)
- ❖ 2 formations supplémentaires au choix (*Durée : 2 x 2h*)

Il est nécessaire de s'engager à suivre ces 5 formations pour chaque nouveau bureau durant :

1. Soit les Rencontres Nationales de 100% Handinamique (février, mai, novembre)
2. Soit des événements de l'association permettant de réaliser ces formations (lors d'un WEF par exemple) et rassemblant a minima 12 personnes.

Ces formations sont dispensées par l'équipe permanente de 100% Handinamique ou par les ambassadeurs et ambassadrices selon les disponibilités.

Veillez donc à bien anticiper vos demandes de formation.

Ce parcours concerne au minimum trois membres de chaque bureau de la structure candidate, en privilégiant son président ou sa présidente, le vice-président ou la vice-présidente ainsi que le référent ou la référente « vie étudiante inclusive » qui sera en charge de la politique inclusive au sein de l'association.

Il est possible de capitaliser avec d'autres formations préalablement reçues, sous réserve d'un justificatif.

Critères du label



Un référent dans l'association

La possibilité de poursuivre des études supérieures constitue un enjeu majeur de la construction d'une société inclusive. De nombreux établissements du supérieur et universitaires se sont mobilisés, avec la signature des chartes « Universités / Handicap » et « Grandes Écoles / Handicap », afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap durant leur scolarité. Cependant, le manque de lien social et l'isolement ressenti par les étudiantes et étudiants en situation de handicap peuvent constituer une véritable source d'exclusion. C'est pourquoi, **l'accessibilité de la vie sociale étudiante sur les campus devient une priorité.**

Au sein des associations étudiantes, il est nécessaire de **nommer une personne référente**, dont la mission est de :

- se rapprocher du service handicap ou de la personne référente handicap du campus ;
- s'informer sur les actions mises en place par l'établissement pour les étudiants en situation de handicap ;
- être référente durant l'ensemble des événements organisés par l'association pour les étudiants en situation de handicap souhaitant y participer ;
- veiller à l'accessibilité des événements et de la communication émise par l'association ;
- veiller à mettre en place l'ensemble des aménagements demandés par les jeunes en situation de handicap voulant participer à la vie associative ;
- travailler en synergie avec les personnes référentes handicap des autres associations étudiantes du campus;
- sensibiliser et former le reste de l'équipe de l'association étudiante, mettre en place des projets sur le sujet du handicap.

Critères du label

Signer la charte



L'association s'engage à signer la charte d'engagement « vie étudiante et handicap » chaque année afin de se réengager et reconduire le label.

Cette charte est un document cadre qui propose aux associations de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner à la personne en situation de handicap sa place dans la vie étudiante, en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes et besoins de chacun et chacune.

Les différents objectifs mesurés sont de :

- Promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur
- Favoriser l'accès aux différents aspects de la vie étudiante aux étudiants en situation de handicap
- Favoriser l'accès et l'inclusion d'étudiants en situation de handicap au sein des bureaux d'associations étudiantes

Suite à la signature de la charte, il est de la responsabilité du référent vie étudiante inclusive et du président ou présidente de l'association de s'assurer que les conditions de la charte sont respectées durant l'année en cours.

Critères du label



Un projet ou un événement inclusif

L'objectif de votre événement, est que chaque personne y participant puisse profiter de toutes les activités proposées, sans obstacle. Après la mise en place de votre formulaire d'inscription, il se peut que vous ayez connaissance de la participation d'une ou plusieurs personnes ayant exprimé un besoin d'aménagements. D'une personne en situation de handicap à une autre, les adaptations possibles et les bonnes pratiques varient.

1ère étape

Le formulaire d'inscription : être identifiée comme association réalisant des événements inclusifs va faciliter les contacts et la venue de personnes en situation de handicap

2ème étape

L'organisation : connaître en amont son public et les aménagements ou les besoins des participants

3ème étape

Le programme de l'événement : il permet à votre public de prendre connaissance en détail de votre événement et d'organiser sa participation.

4ème étape

La prise en compte des besoins en aménagement : Il est primordial que toutes les activités proposées profitent à tous les étudiants, sans obstacle

5ème étape

Quelques réflexes utiles pour le lancement d'un événement inclusif : organisation de l'espace, du temps, ou encore la visibilité de l'équipe organisatrice sont des éléments importants pour la réussite de votre événement

Dépôt du dossier de label

1^{ère} demande de labellisation

La demande de labellisation s'effectue sur le site internet.

Un jury accorde ou non la labellisation sous un délai d'un mois et le label devient effectif dès l'inscription du référent vie étudiante inclusive et d'au moins une autre personne du bureau au parcours de formation « société inclusive ».

La labellisation de l'association est valable pour une année, renouvelable à chaque élection de nouveau bureau.

Le jury

Les projets sont appréciés, selon une grille d'évaluation, par un jury se rassemblant tous les mois. Le jury est composé de 5 personnes (les rapporteurs) issues de 5 structures associatives différentes et engagées durant une année universitaire complète. Une attention particulière est portée sur la non filiation entre la structure associative à laquelle appartiennent les membres du jury et l'association étudiante demandant une labellisation.

Renouvellement

Le renouvellement est assuré par :

- la signature de la charte « vie étudiante et handicap » par le nouveau référent vie étudiante inclusive et le président ou présidente de l'association.

La charte doit alors être envoyé à 100% Handinamique à l'adresse mail suivante : candidature-label@handinamique.org

- l'inscription de la personne référente vie étudiante inclusive et d'au moins une autre personne du bureau au parcours de formation « société inclusive »

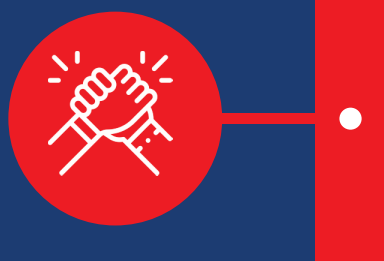
Attribution du label

Validation du dossier



Conformément à la décision du jury, l'association se voit attribuer le Label et peut alors utiliser les éléments de communication et le logo correspondant. Elle s'engage à communiquer sur sa labellisation via les réseaux sociaux en taguant 100% Handinamique.

Accompagnement



100% Handinamique s'engage à être à vos côtés dans votre démarche d'accessibilité de votre association. Nous mettons à disposition un espace ressource comportant des outils, aides, formations etc.

Fin du temps de labellisation



Rapport sur l'année écoulée : Le label Association étudiante 100% Handinamique s'applique à soutenir la prise en compte du handicap dans toutes les dimensions de la vie sociale étudiante : vie associative, vie de campus, événements étudiants, communication, etc. Il est donc primordial que ce soient les jeunes en études qui évaluent directement les pratiques inclusives. Ainsi, l'évaluation des engagements pris par l'association est directement faite par les étudiants et les étudiantes en situation de handicap, au moyen d'un questionnaire en ligne, dans un premier temps.

Les ressources du label

Des formations sur la communication, le handicap et la société inclusive

Une avant première pour les prix associatifs étudiants

Fiches mémo-techniques pour un événement inclusif

Des ressources handicap

Planning des temps clés de l'année

Un moyen pour affirmer la diversité de son association auprès d'organismes financeurs

Des outils pour engager l'association sur le handicap



100% Handinamique

Pour la réussite des jeunes handicapés

Déposez votre candidature ici :

<https://forms.gle/eZm4CettQ3aXa5ps7>



Charte d'engagement « Vie étudiante et Handicap »



PREAMBULE

La vie de campus ne peut se résumer aux seuls cours : la participation à la vie sociale et culturelle a une influence non négligeable sur la réussite des études et l'accès à l'autonomie. C'est également valable pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap : l'accompagnement par le service handicap de l'établissement permet l'accessibilité des cours et des examens et idéalement l'accès à la mobilité internationale ou à l'insertion professionnelle, mais la vie sociale étudiante en elle-même ne peut relever de la seule compétence d'un service.

Si l'animation des campus repose principalement sur des étudiants et des étudiantes bénévoles réunis en association, ces personnes ne sont que trop rarement formées aux enjeux de la diversité. Constatant une volonté croissante d'information, de formation et d'engagement de la part de ces associations ainsi que la multiplication d'initiatives dans ce sens, 100% Handinamique a souhaité apporter des outils et des réponses à ce mouvement général sur le plan du handicap.

Le label « 100% Handinamique » s'inscrit dans cette perspective : il invite les associations et fédérations étudiantes à rendre leur culture associative inclusive et à porter cette valeur sur les campus et au-delà et conformément à la charte « vie étudiante et handicap ».

Cette charte est un document cadre qui propose aux associations de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à prendre des mesures concrètes pour répondre aux exigences d'une vie sociale étudiante pleinement inclusive.

Les objectifs de la charte sont de :

- Promouvoir la vie sociale étudiante comme vecteur inclusif majeur
- Favoriser l'accès à toutes les dimensions de la vie de campus aux étudiants et étudiantes en situation de handicap
- Favoriser la participation d'étudiants et étudiantes en situation de handicap au sein des bureaux d'associations étudiantes

L'association signataire s'engage à :

GESTION D'UN EVENEMENT

→ Faciliter la participation des étudiants en situation de handicap aux différents événements étudiants, peu importe la nature de l'événement (culturel, sportif, de loisirs, festifs...) en s'assurant de :

- l'accessibilité du processus d'inscription
- la lisibilité du programme
- l'accessibilité du lieu de l'événement
- la mise en place des aménagements demandés
- l'anticipation des changements imprévus
- la présence des personnes référentes
- l'accessibilité de l'évaluation post-événementielle

LA COMMUNICATION

→ Adopter une communication accessible sur les différents canaux en :

- S'assurant de l'accessibilité des formats de communication utilisés
- Du site internet
- Des vidéos
- Des posts sur les réseaux sociaux

FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION

→ Déposer un dossier pour acquérir le label

→ Effectuer une passation entre les personnes référentes « vie étudiante inclusive » lors du changement de bureau

→ Favoriser la participation de personnes en situation de handicap au sein du bureau de l'association

AUTRES ENGAGEMENTS

- Valoriser son statut de signataire de la charte et des engagements que cela implique
- Intégrer à la définition de la démarche d'accessibilité de l'association des personnes en situation de handicap, et éventuellement des associations expertes
- Porter la réflexion auprès de ses membres de ce que représente cette démarche en termes économique, social et éthique.

SIGNATURES

Fait à, le

Nom de l'association :

Nom et prénom :

En tant que président(e)

Nom et prénom :

En tant que référent(e) « vie étudiante inclusive »